

ABONNEMENTS.

EDITION DE TROIS FOIS LA SEMAINE. — Canada, un an, TROIS piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, un an, QUATRE piastres; Six mois, DROUX piastres.

EDITION DE UN FOIS LA SEMAINE. — Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Toutes Lettres, etc., doivent être adressées à CAMILLE LUSSIER, Editeur-Propriétaire.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales ou littéraires de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne: — Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire: — Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau Imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14

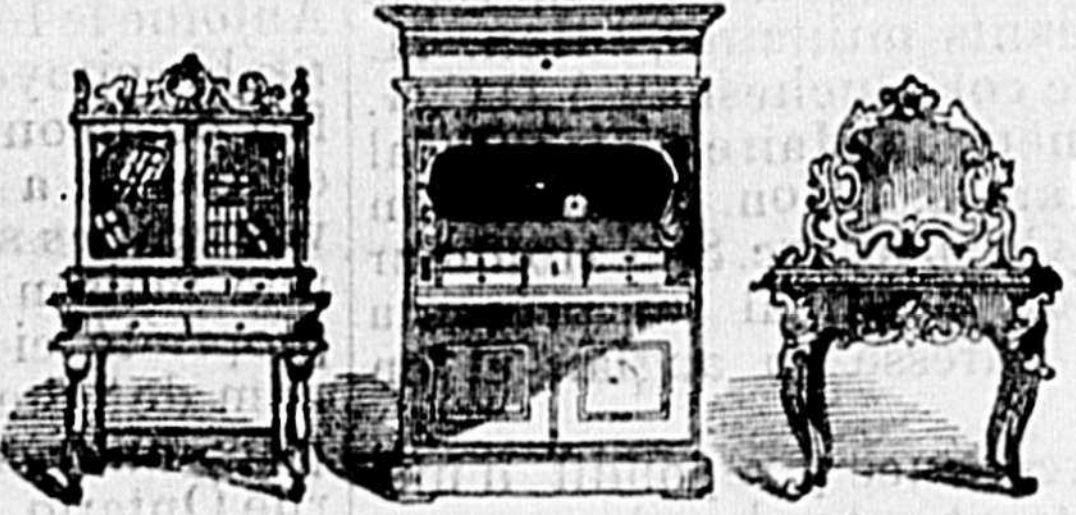
Edition Semi-Quotidienne. — St. Hyacinthe, Samedi, 25 Août 1866.

No 73

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

No. 427, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis l'Eglise des Récollets, Montréal.

No. 427, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis l'Eglise des Récollets, Montréal.



Le Soussigné a en mains une superbe collection de MEUBLES qui, pour le beau fini, l'élégance et la solidité, surpassent tout ce qu'il y a en ce genre à Montréal.

Par sa fidélité à remplir les ordres qui lui seront donnés, il se flatte de mériter le patronage du public en faveur de son Etablissement CANADIEN qui, à force de travail et de persévérance, est sur un pied égal, sinon supérieur, aux Etablissements anglais de Montréal.

CHS. E. PARISEAU.

Montréal, 15 Juin 1866 — la. — 47.

NOUVELLE Maison Canadienne. EPICERIES ET FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il occupera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un MAGASIN où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES, Thés noirs et verts, Café, Fromage, Sucre, Raisin, Melasse, Biscuit &c., &c., &c.

FERRONNERIES, Serrures, Pelles, Compacts, Vitres, Pentures, Huile, Clous, Mastic, Limes, Peintures, Câbles, Charbon, &c., &c., &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part au patronage public.

VENEZ VOIR; ET VOUS SEREZ SATISFAITS. PROSPERE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

AVIS IMPORTANT M. JOS. FITCHETT.

Informé respectueusement le public de ST. HYACINTHE, et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue ST. JOSEPH, COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE, — DE PLUS: — UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE ou les ouvriers pourront faire Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin. St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

AVIS IMPORTANT. M. BERTRAND.

Invite le public de St. Hyacinthe, et des paroisses voisines à venir visiter son établissement. Ils pourront faire BLANCHIR LEUR BOIS, le faire EMBOUFFER ET REDRESSER. Une Seule Ronde qui l'on peut faire marcher à toute heure offre l'avantage aux particuliers, et aux ouvriers qui tiennent boutique de pouvoir préparer leur bois en un instant, à bon marché. L'établissement de M. BERTRAND se trouve situé à l'extrémité Sud-Est de la Rue St. François, près du bord de l'eau. L'expérience prouvera que tout ouvrage est exécuté promptement et avec soin.

Les Conditions sont des plus libérales; les prix sont extrêmement réduits.

St. Hyacinthe, 21 mai, 1866.

F. D. RENAUD, CONFISEUR, ST. HYACINTHE.

M. RENAUD, tout en remerciant ses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il lui a bien voulu lui accorder, leur annonce qu'il vient de transporter son Magasin dans la maison ci-devant occupée par ULDERIC ARCHAMBAULT, Rue CASCADRS.

M. RENAUD tiendra toute espèce de Biscuits, Fruits, Tabac, Pipes, &c.

De plus on trouvera à cet établissement toute espèce de GROCERIES. St. Hyacinthe, 1er Mai 1866.

Nouvel Etablissement

M. CHS. BLANCHARD, à l'honneur d'annoncer au public de ST. HYACINTHE et des Campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un établissement où l'on trouvera tout ce qui rentre dans la branche des G. OCEANES, tel que: FER, CHARBON, VERRERIE, VAISSELLE, RIZ, SUCRE, FROMAGE, CHANDELLES, SAVON, VIANDES DE TOUTES ESPECES.

Enfin tout ce qu'on trouve dans un magasin général.

M. BLANCHARD fera venir le plus tôt possible les articles qu'on lui demandera et qui lui manqueront dans le moment.

Ses prix réduits lui font espérer une large part du patronage des citoyens de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 25 mai, 1866.

Moulins du Ravide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carder sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le moulin est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etouffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre d'importe quel grain et en d'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.

St. Barnabé, 8 août 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire fabriquer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA PREMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, Apiculteur.

Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

Gare aux Fénies!!!

BRADFORD & MERCIER MARCHANDS.

ST. EPHREM D'UPTON, Inventeur respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompt attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

MOULINS A BATTRE!

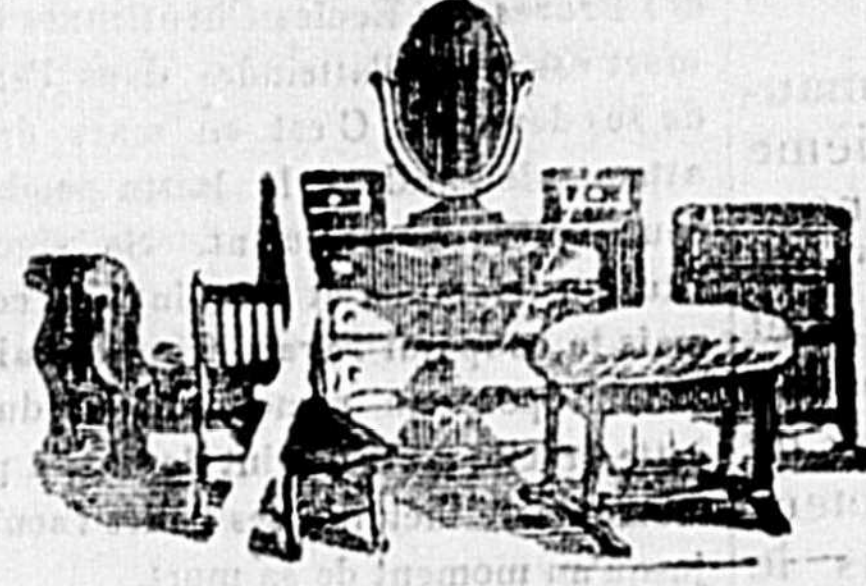
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX, FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades, ST. HYACINTHE.

ISIDORE HERIBEL MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES tels que: Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, et avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délai.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

NOUVEAU MAGASIN.

Epicerie, Groceries, Vins et Liqueurs, &c., &c.

TESSIER & FRERE Rue Cascades — Près du Marché. (Ancien Magasin Moise Préfontaine.)

MM. TESSIER & FRERE ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ouvriront Samedi, 19 courant, un MAGASIN de

Groceries, Provisions, Fleur, Lard, Sucre, Melasse, Sirop, Vins et Liqueurs, &c., &c., &c.

dans le MAGASIN ci-devant occupé par M. PRÉFONTAINE, où ils espèrent par leur ponctualité, la qualité et le bon marché de leurs effets mériter une large part du patronage public.

MM. TESSIER & FRERE achèteront toutes espèces de Grains au plus haut prix du marché.

St. Hyacinthe, 15 mai 1866. — la.

ASSURANCE.

Tout bon citoyen doit comprendre qu'il est en quelque sorte obligé de se mettre à l'abri des pertes que peut causer l'incendie en faisant assurer ses propriétés. Le père de la famille, le débiteur à ses créanciers; le riche à la communauté, qui doit profiter de sa richesse et de ses entreprises; le pauvre se doit à lui-même.

M. H. J. DOHERTY qui est Agent de la Compagnie d'Assurance "The Home Insurance", et qui fournit au public des Marchandises Sèches si bonnes et à si bon marché, mettra aussi à l'abri des pertes produites par l'incendie, quiconque le voudra, en émettant des polices d'assurance pour des termes indéfinissables, et à un taux aussi bas que possible, afin que tout le monde puisse profiter de cet avantage.

Le premier janvier dernier, cette Compagnie, après avoir payé un capital de \$1,000,000 et toutes dépenses, après avoir pris un dividende de 28 pour cent, peut encore compter un surplus de \$270,000. Aucune Compagnie d'Assurance, ni en Canada, ni aux Etats-Unis, n'a pu encore montrer de telles marques de prospérité.

Ce résultat a été obtenu en mettant le taux de la police aussi peu élevé que possible, et tandis que de puissantes Compagnies d'Assurances se sont trouvées dans l'embarras, la Home Insurance a pu rembourser toutes ses affaires, et prospérer.

La Home Insurance assurera pour 25 à 50 p. c. à meilleur marché qu'aucune autre compagnie en Canada.

Par les lois du Canada, aucune Compagnie d'Assurance étrangère, anglaise ou américaine, ne peut prendre à son risque sans déposer préalablement un montant suffisant pour couvrir les pertes probables (chap. 33, v. 23). Ces conditions ont été remplies par la Compagnie, et elle est maintenant légalement établie en Canada. Elle possède un capital de \$1,000,000.

Venez vous assurer, car vous avez une infinité d'exemple devant les yeux de personnes qui ont été ruinées en un instant pour ne s'être pas fait assurer. Plus amples informations pourront être données à ceux qui s'adresseront, au bureau de la Compagnie, ou à l'hon. A. Knight, à Messieurs Sanborn et Brooks, avocats, ou à Son Honneur L. G. Robinson, maire de Sherbrooke.

GEORGE S. SHAW, Directeur-Général. H. J. DOHERTY, Agent.

St. Hyacinthe, 30 juillet 1866.

AVIS.

La Société ci-devant existante sous les nom et raison de LEULERS & NELSON est dissoute depuis le 23 juillet courant.

Toutes les affaires de cette Société seront réglées par M. CHARLES NELSON.

P. E. LECLERE.

CHARLES NELSON

St. Hyacinthe, 25 juillet 1866.

BUREAU D'ECHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

TAPISSERIES. TAPISSERIES.

M. A. KÉROACK vient de recevoir le plus grand

Assortiment de Tapisseries, formant une branche spéciale de son commerce. Il comprend près de 300 Patrons différents. Les prix sont les mêmes qu'à Montréal.

M. A. K. tient toujours comme par le passé,

Livres de Prières, de Dévotion, Papeterie, Imagerie, Objets de Dévotion, &c. St. Hyacinthe, 20 juin.

Saison des Chaleurs.

MAISON DE PLAISANCE

PIQUE-NIQUE.

MONT ST. HILAIRE

MAGLOIRE DÉRY.

Toutes les personnes désireuses de fuir les grandes chaleurs des villes sont invitées à visiter LA MAISON DE PLAISANCE

de M. MAGLOIRE DÉRY si pittoresquement située sur le versant-est du Mont St. Hilaire, dans un joli petit village à quelques arpents du charmant lac qui couronne le Mont St. Hilaire.

M. DÉRY désire prévenir les personnes qui aimeraient à faire un PIQUE-NIQUE à la Montagne, qu'un ou deux jours d'avis, il préparera tout ce qui peut être nécessaire pour 20, 30 ou 40 personnes, en rafraichissements, Pâtisseries, &c., &c.

De vastes Ecuries sont à la disposition de ceux qui vont à la montagne en voiture.

M. DÉRY prend en pension pour la saison, ou moins toutes les personnes ou familles qui désireraient jouir de l'air frais et pur qui fait la renommée du Mont St. Hilaire.

MAGLOIRE DÉRY.

Mont St. Hilaire, 12 Juillet 1866.

Terres à Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Nouveau Magasin DE MODES

ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

peutra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c., sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR COUT!

14 décembre 1865.

Vente de Terres et Emplacements à St. Pie.

A vendre dans le Village de St. Pie, les Emplacements connus sous le nom de BLOC CHICONE, consistant en QUATRE GRANDS EMPLACEMENTS et chaque emplacement étant de 90 pieds sur 30 plus ou moins; borné par les rues Cartier, Bonthillier, Picard et Bistodeau, le tout sans bâtisses.

AUSSI:

Une terre près du Village de St. Pie sur la branche Sud de la Rivière, d'environ 38 arpents en superficie, borné d'un côté par Joseph Théberge, d'autre côté à Paul Leclerc et d'autre côté à François St. Jean. Avec Maison, Grange, etc., dessus érigées.

Pour les conditions qui seront très libérales, s'adresser à Roxton-Falls au propriétaire soussigné.

ALEXANDRE CHICOINE.

Roxton-Falls, 10 août, 1866.

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Residence: ROXTON-FALLS.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIERE PARTIE. — 1793.

XII.

Suite.

Un commissaire de la mairie entra alors et prévint le citoyen Gracchus qu'il allaient enlever le corps pour le transporter à bras au cimetière. (Car, à l'époque où nous écrivons, il n'y avait d'autres corbillards que les charrettes de la Conciergerie, et l'on sait à quel elles étaient occupées.)

Comme le citoyen Gracchus était un patriote signalé, et de plus président de la section, les porteurs étaient au nombre de quatre. Gracchus se leva sans répondre, prit le bras de la jeune fille, et tous deux descendirent silencieusement l'escalier.

Les porteurs prirent le chemin du cimetière de Monceaux.

Il n'y avait que deux cimetières: Monceaux et Clamart. Clamart! cloaque infect dont le terrain noir et fétide était imprégné de miasmes humains.

Le vieillard et la jeune fille suivirent lentement ce funèbre convoi devant lequel nulle être ne se découvrait, car à cette époque, la mort était l'hôte habituelle de la vie, et elle passait inaperçue de tous et indifférente à tous.

On était si loin de plaindre ceux qui mouraient ainsi et qui, plus heureux que les autres, calmaient et paisibles à leur dernière heure, n'allaient pas ensanglantés le tabernacle républicain!

Au milieu de la route, les porteurs s'arrêtèrent tout à coup et posèrent la bière sur des tréteaux qui étaient placés pour cette usage à la porte de tous les marchands de vins.

Gracchus et Jeanne restèrent debout devant le cercueil, la tête tristement inclinée; tout le temps que ces hommes mirent à se rafraichir et à rire avec leurs camarades dans le cabaret. Car il y avait à côté de deux autres bières, mais celles-là étaient seules, et nul ne veillait auprès d'elles.

Le jour commençait à tomber quand ils arrivèrent près de cimetière de Monceaux. Si Gracchus n'eût pas été si douloureusement absorbé et qu'il eût relevé la tête, il eût pu déjà lire sur la porte: CHAMP DE REPOS. Et plus bas, en caractère blanc, inscrit sur un fond noir, ce seul mot: DORMIR.

Il eût pu voir, à la place de la statue rédemptrice, la statue du Sommeil, témoignage vivant d'athéisme; dernier mot qu'il avait prononcé Mirabeau expirant.

Le cimetière de Monceaux s'était divisé en deux compartiments.

Le premier était une fosse à peu près carrée de trente à quarante pieds de diamètre et entourée de tonneaux renfermant de la chaux liquide.

Cette fosse attendait les trones décapités que lui envoyait chaque jour la place de la Révolution, présent de la république au cimetière.

L'autre fosse était destinée à ceux qui mouraient comme était morte Mme Dupuis.

Les bières étaient jetées, les une comme les autres, dans ce trou commun, et arrivaient au fond comme elles pouvaient, les unes debout, les autres couchées, celles-là à moitié brisées.

Quand les quatre commissaires, après avoir retiré la serge tricolore, laissèrent tomber le cercueil dans la fosse, le bruit lugubre qu'il fit en heurtant les parois pierreuses du gouffre vint frapper au cœur le pauvre homme qui, debout sur le bord, en suivait la profondeur d'un œil désolé; il détournait la tête, et laissant échapper un sourd gémissement entraînait Jeanne d'un pas rapide. Au moment où ils allaient sortir du cimetière, arrivaient des charrettes laissant après elles de larges traînées de sang.

C'était la liste du tribunal révolutionnaire qui venait aussi dormir dans le champ du repos.

Gracchus sentit son cœur se soulever d'effroi; il mit ses deux mains sur ses yeux.

— Ma pauvre femme, dit-il, en face de tant de sang qui se verse, ai je le courage de te plaindre!

— Oh! mon Dieu!... oh! mon Dieu!... murmura Jeanne jetant un cri d'effroi.

Gracchus la sentit s'affaïsser, comme une fleur qu'un coup de vent a brisé s'appuie encore en tombant sur l'arbre qui la protègeait. Il la saisit dans ses bras.

— Hélas! mon enfant, dit-il, nous sommes sous le républicain.

Mademoiselle de Saverny était énoïe.

XXI

Antoine Obrier, on le sait, avait la fixité de la vengeance; les faits qui se sont passés et que nous avons essayé de raconter ont prouvé à quel point cette nature haineuse vivait dans une pensée terrible de représailles. C'était son amour, son enthousiasme, son fanatisme; il était, sans hésiter, donné les jours qui lui restaient à vivre pour tenir ses victimes palpitantes dans ses bras et insulter à leur agonie.

Les événements de la vie pouvaient sembler parfois l'entraîner à l'oubli, mais, toute son intelligence s'y retrempeait bientôt, profonde et méditative, infatigable et menaçante.

George avait le cœur trop profondément pris, l'âme trop profondément troublée pour comprendre tout ce qu'il y avait de fiel dans ces mots qu'il avait prononcé: Je suis sur leurs traces.

Sillement venimeux de serpent qu'il gissa entre ses dents serrées.

Lui aussi avait des nuits sans sommeil; et pendant ces nuits, il creusait, mineur infatigable, les profondeurs ténébreuses de son cerveau, appelant à son aide le génie fatal de la destruction.

Payez vos Taxes Municipales immédiatement. A défaut de paiement sous huit jours la Corporation sera forcée d'émancer des mandats de saisie contre tous les retardataires.

Par Ordre
E. L. R. C. DESPRES,
Sec. Trésorier.

Bureau du Sec. Trésorier,
18 Aout 1866.

PAIN-KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS,
ANCIEN PRINX.
CURATIF DU CHOLERA DOULEUR D'INTESTINS
Mettez-vous des contre-poisons
imitations de nulle

COURRIER DE ST. HYACINTHE
SAMEDI 25 AOUT 1866.

Nouvelles Religieuses.

SOLENNITÉ DE L'ASSOMPTION.

Dimanche dernier, Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe a officié pontificalement dans sa Cathédrale. Nous étions d'autant plus heureux d'assister à cet impressionnant spectacle que nous en étions privés depuis près de deux ans. Les cérémonies, comme d'ordinaire, furent exécutées dans toute leur pureté et avec la grandiose accoutumée.

BÉNÉDICTION D'UNE ÉGLISE.

Mercredi dernier était un jour de joie bien pure pour la paroisse de St. Valérien. Dès la veille, l'allégresse la plus vive s'était emparée de tous les cœurs, à la vue de l'arrivée de Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe qui avait bien voulu laisser ses nombreuses occupations, pour se rendre aux vœux du digne curé de la paroisse en venant bénir l'église qu'il offrait au culte divin. Aussi chacun s'était-il empressé, pour témoigner de sa reconnaissance et de sa filiale et respectueuse affection envers Sa Grandeur, de venir au devant d'Elle pour lui faire cortège et orner les chemins par où Elle devait passer. Qu'il est beau et consolant ce respect plein d'une foi vive de nos populations pour le premier Pasteur du Diocèse! Puisse-t-il se conserver toujours! Monseigneur procéda le lendemain à la bénédiction de la superbe église en brique, dont la construction est l'œuvre du pieux curé du lieu, M. J. B. Veronneau, qui s'est donné une peine incroyablement pour élever cet édifice religieux dans une paroisse qui ne fait que commencer et dont les moyens sont bien rétrécis. Mais que ne peut pas le zèle, quand il a pour unique but la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Les messieurs dont les noms suivent s'étaient réunis pour la circonstance: MM. Girouard, curé de St. Simon; M. Archambault de St. Hugues; M. Beauregard de la Présentation; M. Refour de St. Dominique; M. Gaboury de Milton; M. J. D. Michon de Roxton; M. Ricard d'Acton; M. Soly de St. Hilaire; M. Boucher de St. Liboire; M. F. X. Michon de St. Ephrem; M. Marcotte de St. Théodore; Messieurs Prince et Gendron du Séminaire de St. Hyacinthe; M. Quinn vicaire à St. Pie; M. Deschamps vicaire à St. Rose; M. Jeanneville vicaire à St. Rose; M. Richard directeur du collège des Trois-Rivières; Messieurs Poulin et Lassalle de l'évêché de cette ville, c'était afin de féliciter leur cher confrère de son heureux succès.

Quoique le temps fut mauvais, toute la paroisse s'était rendue pour être témoin des belles et pieuses cérémonies qui devaient avoir lieu.

Monseigneur, après avoir béni l'église, chanta la messe pontificalement, avec tous les officiers requis pour cette importante fonction sacrée.

Le sermon de circonstance fut donné par le Rev. Messire Archambault, curé de St. Hugues, dont on connaît l'éloquence et la facile diction. L'orateur fit comprendre à ses auditeurs le bonheur qu'ils devaient ressentir, en voyant une maison de prière élevée au milieu d'eux et les grâces nombreuses qu'ils pourraient aller y recueillir en tout temps, in ed omnis qui petit accipit. Tout fidèle qui se rend à ce temple sacré, peut donc être assuré qu'il obtiendra les faveurs qu'il sollicitera de la majesté divine qui y habite pleinement. De là une somme abondante de consolations pour le pauvre pèlerin de la terre au milieu de toutes les misères qui sont l'appanage de son exil en ce monde. Après cette instructive exhortation qui fut écoutée avec la plus religieuse attention, Monseigneur voulut bien adresser quelques mots à cette portion de ses chers diocésains que sa présence en cette belle circonstance remplissait de

tant de bonheur. Comme le bon pasteur, Monseigneur s'associa à la joie de ses brebis, et leur donna des avis et des enseignements où respirait la plus tendre et la plus paternelle sollicitude pour leurs âmes. Le langage de Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe est le langage du cœur, et du cœur apostolique; inutile de dire que l'émotion fut grande, et que les larmes coulèrent en abondance. Le saint sacrifice se continua au milieu des pieuses impressions qu'on venait de ressentir; tous bénissaient Dieu de les avoir rendus témoins de ce qui venait de se passer sous leurs yeux, et jurèrent intérieurement d'aimer de plus en plus une religion qui procure de si douces jouissances au cœur de l'homme.

Le 22 août sera désormais pour la paroisse de St. Valérien un jour de pieuse réminiscence et de joyeuse reconnaissance, car le souvenir de pareille fête et de semblable bienfait ne se perd jamais.

CONFIRMATION.

Mercredi dernier, Mgr. Joseph LaRocque a administré le sacrement de confirmation à 60 enfants dans l'église de Notre-Dame de St. Hyacinthe.

Les nouvelles d'Europe se concentrent toutes sur les grandes questions agitées par la Prusse.

L'Autriche semble rétrogradée au second plan, pour l'armée qu'elle peut mettre en campagne se monte encore à plus de 550,000 hommes tous bien aguerris, et dont un bon tiers n'a pas encore vu le feu; mais c'en est fait, le fusil à aiguille prussien a fait un demi-tour sur le cadran des frontières du centre de l'Europe, et l'heure des « faits accomplis » est sonnée et nul ne sait ce que l'avenir réserve encore à cette pauvre vieille Europe.

La Prusse, encore toute fière de ses récents et extraordinaires succès, est d'une arrogance qui pourrait tourner contre elle les puissances voisines; c'est ainsi qu'elle refusait, il y a quelques jours, sans aucune façon, la demande de Napoléon III au sujet de la rectification des frontières de la France en les remettant comme elles étaient en 1814; aujourd'hui elle vient de dire à la Russie qu'elle ne voulait point le congrès ni de protocole pour régler les affaires de l'Allemagne que seule elle veut arranger comme bon lui semblera, sans s'occuper des populations qu'elle se sera annexées par le droit brutal.

On dit de plus que la Prusse veut punir les plus récalcitrants des petits royaumes et duchés allemands en détruisant complètement leur indépendance et en se les annexant entièrement; on mentionne, comme devant subir ce sort, le Hanovre, l'Electorat de Hesse, le duché de Nassau et celui de Frankfort, dont tout le crime consistait à vouloir rester allemands.

La Prusse a promis à la Bavière de régler définitivement ses relations politiques et commerciales; et, comme compensation, elle réclame les districts de Lichtenfels et Carlsfeld.

La reine de Hanovre fait tout en son pouvoir pour assurer la couronne à son fils, car le roi de Prusse force le malheureux roi aveugle et exilé à abdiquer.

La paix définitive entre la Prusse et l'Autriche devait être signée et ratifiée sous quelques jours. Que fait la Russie pendant ce temps; elle masse des troupes sur la frontière prussienne et occupe la Bohême que celle-ci enlève à l'Autriche, consentant-elle à retirer ses troupes et à se reculer devant le roi de Prusse et ses fusils à aiguille? C'est ce que les prochaines nouvelles nous apporteront.

La France restera-t-elle sans mot dire et digérant sa frontière rhénane rentrée? Il est très difficile de croire que Napoléon III laisse ainsi passer une si bonne chance d'agrandissement; mais ces terribles fusils à aiguille sont encore là et le refus remptoire de la Prusse de se rendre aux exigences de la France nous fait croire qu'ils seront victorieux encore une fois.

Il est permis de croire cependant que Napoléon fait patte de velours pour arriver plus à son aise à ses fins. Le *Moniteur* exprime la confiance que la Prusse ne voudra pas s'annexer l'Allemagne du Sud; mais il ne parle plus de la frontière rhénane; il y a là-dessous quelque chose de significatif: « c'est bien, dit la France, si vous êtes raisonnable je le serai, sinon, nous pourrions avoir à régler nos frontières à nous deux. »

L'Italie joue le plus triste rôle; battue dans presque toutes les rencontres, elle reçoit en don la Vénétie, son ambition satisfaite de ce côté se porte sur Rome qu'elle veut maintenant acquérir par des voies pacifiques; aussi elle offre d'entrer, dit-on, en négociations sur ce sujet.

Nous apprenons que M. E. Gérin, ci-devant rédacteur du *Canada*, est transféré à *La Minerve*. Il y aura désormais à *La Minerve* une rédaction conjointe composée de MM. J. A. N. Provancher, Arthur Dansereau et E. Gérin. Ces Messieurs jouissent de pouvoirs égaux et d'un même traitement de deux cents louis chacun, ce qui ajouté au salaire du traducteur et du rapporteur, forme la jolie somme de sept cents louis pour la rédaction.

Nous lisons dans le *Pays* de jeudi dernier:

« Le *Courrier* de St. Hyacinthe dit qu'il est prêt à nous donner la rectification que nous lui demandons, à condition que nous lui donnions celle qu'il nous demande. Avant que nous obtempérons à son désir, il faudrait qu'il nous indiquât quelle rectification il veut avoir. C'est important. »

Notre confrère y met de la mauvaise volonté; déjà pour la troisième fois, depuis le 16 juin dernier, nous le prions de dire à ses lecteurs « que M. Taché et M. Lanctôt n'ont été et ne sont ni rédacteurs, ni collaborateurs, ni directeurs du *Courrier* de St. Hyacinthe, qui n'a pour directeur que le rédacteur actuel; nous le prions en même temps de dire que M. Boucher de LaBrûère n'était pas concerné dans la rédaction, » et cependant le *Pays* persiste à dire qu'il ne sait pas ce que nous lui demandons. Nous espérons donc que, connaissant notre demande et sa justesse, il s'empressera de nous accorder cette rectification.

Le *Pays* est malin à l'endroit de son ancien chef et de son nouvel allié, l'Hon. George Brown, le grand chef déchu du parti *grill* du Haut-Canada, aujourd'hui le fidèle allié du parti rouge.

Nous lisons donc dans cette feuille du 23:

« On sait que le parti libéral haut-canadien s'occupe à fonder à Toronto un journal qui représente ses principes. On sait de plus que le *Globe* de M. Brown a cessé d'être l'organe de ce parti. Le nouveau journal doit s'appeler *The New Era*. On ne nomme pas encore son rédacteur en chef. M. Brown fait la grimace. »

Voilà le prix que le parti démocrate rouge accorde à ses alliés malheureux qu'une défection inconsidérée ramène dans ses rangs. Belle perspective pour ceux qui seraient tentés de se jeter dans les bras de ces démocrates ambitieux qui ne désiraient rien tant que de voir le Canada englobé par l'Union Américaine.

Le Conseil Exécutif a résolu d'adopter le mode et le taux des Anglais dans l'octroi des pensions et secours aux Volontaires. Les officiers non-commissionnés et les soldats recevront 50 par cent de plus qu'en Angleterre. Les cas spéciaux recevront une attention toute spéciale. Le gouvernement a décidé de donner la somme de £100 à la veuve du sergent McEachern en sus de sa pension régulière.

On dit que M. McGreevy, le célèbre entrepreneur, va briguer les suffrages des électeurs de Québec Ouest, en remplacement de l'Hon. M. Aleyn.

Nous croyons savoir que le gouvernement vient de conclure un arrangement définitif avec la Banque de Montréal pour les 8 millions de bons provinciaux. Si besoin est, le gouvernement se réserve le droit d'émettre pour un million de débentures et la Banque prendra cette balance.

Le public apprendra cet arrangement avec la plus grande satisfaction, non-seulement parce que la Banque met ainsi le gouvernement en état de rencontrer ses engagements, mais aussi parce que ce sera la fin de la panique monétaire qui règne depuis quelques jours sur le marché et qui a causé plusieurs faillites à Montréal, les banques refusant d'escompter afin de faire rentrer leurs fonds en caisse.—*La Minerve*.

Le gouvernement a ordonné la formation d'un camp d'observation, sur la frontière menacée, les volontaires, qui y seront réunis au nombre de dix mille, auront à pratiquer les exercices ordinaires d'instruction militaire, et de plus, ils serviront à évaluer les projets des ennemis, si ceux-ci tentent de porter de nouveau le pillage sur notre territoire.

Samedi dernier, il y avait deux mille volontaires rendus au poste, sans compter plusieurs du 10^e régiment.

Le campement a eu lieu d'abord à Thorold, un joli petit village d'environ 1500 âmes, situé sur le Canal Welland, quatre milles de Ste. Catharines. Plus récemment, un bataillon d'infanterie et une compagnie d'artillerie ont reçu ordre de se rendre au Fort Erie.

Les autorités militaires ont fourni les tentes, couvertures, etc., nécessaires pour les campements, et les volontaires n'ont qu'à se louer de la manière dont ils sont traités.

Toute l'organisation est sous le commandement du Col. Wosely, un militaire bien connu, et en qui nous pouvons avoir pleine confiance sous le rapport des connaissances et de la bravoure.—*Canada*.

Le Commandant des forces, Sir John Mitchell, est arrivé d'Europe par le *Steamer St. David*.

NECROLOGIE.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort du R^{vé}. M. Joseph Julien Perrault, prêtre du Séminaire de St. Sulpice, décédé à l'Hospice de Varennes mardi, à minuit, dans la quarantième année de son âge et sa seizième année de prêtrise.

Né en 1826 de parents Canadiens, le regretté défunt a vécu continuellement au milieu de nous. Après un cours d'étude brillant commencé au collège de Montréal en 1837, il prit la soutane et entra au Grand Séminaire de Montréal. Il y fit trois ans d'études théologiques, après quoi, ayant manifesté le désir d'être reçu membre de l'illustre Maison de St. Sulpice, il passa en France en 1847, pour faire son noviciat.

Reçu prêtre en 1850, il revint en Canada membre de la maison de St. Sulpice et il demeura quatre ou cinq ans comme professeur au Collège de Montréal. Il fut ensuite transféré à la paroisse et on le nomma vicaire spirituel de la congrégation des hommes de Ville-Marie.

M. Perrault fut ensuite chargé de la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes et le coup de mort est venu l'atteindre dans l'exercice même de ses devoirs. C'est en mars dernier qu'une attaque de paralysie le laissa pendant quelques heures privé de sentiment. Sa vigoureuse constitution triompha et il revint à la connaissance; mais le coup qu'il avait frappé était mortel. Il s'était opéré un ramollissement du cerveau et cette cruelle maladie tint depuis, à part certains moments de lucidité, ses belles facultés en échec jusqu'au moment de sa mort.

M. Perrault était musicien, et c'est lui qui dirigeait le chœur de la paroisse. Il y mettait un feu, une animation qui révélait les vrais artistes, il composa même pour Noël une messe où l'on rencontre mille beautés.

Pendant le dernier jubilé qui fut prêché (par lui) à Notre-Dame, M. Perrault déploya toutes les qualités d'un véritable orateur. Hâtes, ce qui produisit le salut des âmes, fut la cause de sa mort. C'est à la suite des incroyables fatigues qu'il s'imposa dans ce jubilé qu'il fut frappé du coup fatal.

Déjà hier on pouvait se convaincre de la profonde sympathie que Montréal ressentait pour Messire Perrault. Un peu après une heure de l'après-midi, une foule de membres du clergé et de citoyens se rendait à Varennes pour aller chercher le corps du vénéré défunt qui se trouvait à l'Hospice de la Jemmerais. Là une procession fut formée: les élèves des Frères qui composent le chœur de la Paroisse que M. Perrault a conduit si souvent, venaient en tête puis le corps suivi des membres de la famille, du clergé et des citoyens.

Ainsi organisée, la procession se rendit à l'église où un *Libera* solennel fut chanté par le chœur de la paroisse, sous la direction de M. l'abbé Barbin. M. le G. V. Truteau officiait, assisté de MM. Bayle et Regourd, du Séminaire. Dans l'église, on remarqua les premiers citoyens de Varennes: M. le Maire Girard, Dr. Painchaud, M. L. H. Massue, M. de Boucherville, M. P. P. M. Archambault, notaire, et plusieurs autres.

Après le *Libera*, on se rendit au bateau le *Chambly* noyé pour la circonstance par le Séminaire. Dans l'intérieur, une place avait été préparée pour déposer le cercueil qui fut entouré de tentures noires et de cierges. Le pavillon du *Chambly* était à mi-mat.

Quand le triste cortège arriva dans notre port, à 5 1/2 heures, il trouva pour le recevoir sur les quais une foule de cinq à six cents personnes qui allaient recevoir, mélancoliques, celui qu'elles avaient chéri comme un père. La procession se remit en marche et alla conduire, au son du bourdon qui tintait tristement, les restes mortels de M. Perrault jusqu'au Séminaire. Ce grand concours, cette spontanéité ne témoignait-ils pas assez du degré d'estime dont jouissait le cher défunt?

Nous avons pu nous procurer les noms des personnes qui sont allées chercher M. Perrault à Varennes; les voici:

Membres du Clergé.—MM. le Grand-Vicaire Truteau; J. Baile, Supérieur du Séminaire; C. Lenir, Directeur du Collège de Montréal; Delavigne, du Grand Séminaire; Regourd; Barbin; Pailin, Singer, Lacan, Martineau, Palatin, P. Rousseau, du Séminaire; Sentenne et H. Lenoir, de l'église St. Jacques; J. Toupin et O'Parrill, de l'église St. Patrick; O'Brien, de l'église St. Anne; L. Pélissier, de l'église Bonsecours; Tassé, Curé de St. Rémi; Renaud, de Sherbrooke; Chavreilly, St. Anne; Remillard, Rawdon; Baudry, de St. Germain; Barry, de Chatham; Nouveau-Brunswick; T. Gaudet, Directeur du Lycée de Varennes; Charlebois, du Collège de Ste. Thérèse; Taillon, Vicaire de Varennes; Dugas, Chaplain de l'Hospice de la Jemmerais; M. C. Desrochers, Renaud, Mainville, Racicot, Troie, Giroux, Paré, Mihan et Lavoie, du Grand-Séminaire.

Nous savons que le nombre des messieurs du clergé qui ont assisté à cette translation aurait été plus considérable si la Retraite n'eût commencé durant l'après-midi. Il y avait de plus une vingtaine de Frères de la doctrine Chrétienne avec le R. F. Liguori leur Directeur; les Sœurs Grises de l'Hospice de la Jemmerais ont aussi accompagné le cortège jusqu'à Montréal.

Parmi les laïques nous avons remarqué MM. R. Trudeau, H. Paré, C. A. LeBlanc, G. Weskes, L. A. H. Latour, A. Lapierre, P. Perrin, U. E. Archambault, etc. L'Hon. M. Chauveau, Président de la Société St. Jean-Baptiste, était à l'arrivée du corps de M. Perrault qui a été un digne Chapelain des plus dévoués de cette Société.

Les funérailles du Lieut.-Colonel Suzor ont eu lieu, Mardi matin avec une grande pompe et au milieu d'un grand concours.

Le cortège funèbre comprenait des détachements de presque toutes les Compagnies de carabiniers de Québec et de Lévis. On y voyait tous les officiers de milice en grand uniforme. Un détachement de soldats réguliers, ayant en tête le corps de musique du 7^e Fusiliers, marchait dans les rangs.

Le cercueil placé sur un affût de canon et recouvert du drapeau anglais, de l'uniforme et du sabre du Colonel était suivi par les corps de l'artillerie et de la cavalerie volontaires, de la 10^e Brigade R. A., et de la brigade des carabiniers P. C. O.

Après le service, le convoi funèbre prit la route du cimetière Belmont. Au moment où le cercueil fut descendu dans la fosse, trois salves de mousqueterie furent tirées.

Le service à la cathédrale a été très-solennel. Le célébrant était M. Langevin, principal de l'Ecole Normal-Laval; M. Pelletier, de St. Roch faisait diacre; et M. Gosselin, de l'Archevêché, sous-diacre. M. le grand-vicaire Laflèche, des Trois Rivières, a chanté l'absoute.

Le soin de pouvoir à la décoration de l'église et aux autres détails de la pompe funèbre avait été confié à M. Lépine, qui, comme d'ordinaire, s'en est très-bien acquitté. Canadien

Mercredi dernier on eut lieu à Montréal les funérailles de feu Benjamin Delisle. Le cortège partit de sa résidence à 8 heures; les porteurs du coin du poêle étaient MM. Alfred Laroque, Jos. A. Labadie, Olivier Berthelot, Hon. C. S. Rodier, Hon. W. Molon, et le Shérif Boutillier. Suivaient, plus de 200 personnes. Le corps fut transporté aux Frères de l'Archevêché où un service solennel fut chanté, et ensuite il fut reconduit au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Passage du Gouverneur.

Mercredi soir, une foule considérable se pressait sur le quai de la Compagnie du Richelieu, pour présenter leur hommage à notre Gouverneur, se rendant d'Ottawa à Québec. Le vapeur du Haut-Canada était en retard et le Québec attendit Son Excellence jusqu'à 7 1/2 heures.

Le 23^e régiment, un détachement des volontaires, et la force de la police riveraine et de la cité étaient rangés sur le quai et l'on remarquait parmi les assistants, les différents commandants militaires, l'Hon. M. Cartier, le col. Duchesnay, A.D.C.G. Son Honneur le Maire de Montréal M. H. Starnes, l'Hon. M. Cauchon, maire de Québec, &c. Son Honneur le Maire de Montréal lui présenta alors une Adresse en anglais et en français.

Son Excellence y répondit d'une voix haute et entendue de tous, remerciant Montréal de ses délicates attentions et faisant remarquer que dans le cours de l'espace de temps qu'il a gouverné le Canada, il s'est opéré, avec la question de la Confédération un immense mouvement de progrès qui formera la plus belle page de son histoire.

Trois hurrahs pleins d'enthousiasme répondirent à ces paroles. Après qu'il eut remercié Son Excellence s'embarqua sur le Québec.

Mardi soir, le Maire de Québec se rendait à Montréal pour y attendre Son Excellence, le gouverneur-général, afin de savoir à quelle heure elle pourrait recevoir l'adresse du Conseil de Ville. Il était sept heures et demie quand Son Excellence est arrivée au port de Montréal, dans le *Banshee*, et, avant qu'elle eût reçu l'adresse du Conseil de Ville de Montréal et qu'elle y eût répondu, il était près de huit heures. C'est alors seulement que le Maire a pu télégraphier que le gouverneur-général pourrait recevoir l'adresse de notre Conseil de Ville, ce matin à huit heures, et il était onze heures et demi, hier soir, avant que tous les membres du Conseil fussent informés du fait. Cela n'a pas empêché qu'avant huit heures, mercredi matin, le Conseil, en corps ne fût allé rendre-vue sur le vapeur *Québec* où il présentait une adresse à Son Excellence.

Son Excellence le gouverneur-général y a répondu verbalement par des paroles bien appropriées, disant « qu'il était sensible à l'expression des sentiments des citoyens de Québec, par l'organe de ses représentants, munis par lui d'un pouvoir spécial, et qu'il se trouvait avec plaisir au milieu d'eux; qu'ils avaient fait un digne usage de leur nature si grande et si belle et que l'affection sympathique avec laquelle ils accueillent son élévation à la pairie lui était excessivement agréable. »

Ensuite Son Excellence monta dans la voiture du Maire qui l'accompagna jusqu'à l'enceinte-Wood. Les magistrats n'étant pas renseignés sur l'arrivée de Son Excellence ne se sont pas trouvés sur les lieux pour lui présenter leur adresse.

—*Journal de Québec*.

Hospice St. Antoine de Montréal.

Lundi, le 13 du courant, a eu lieu à l'Hospice St. Antoine, 255, Rue Dorchester, dirigé par les Frères de la Charité, la prise d'habit du premier novice de cette institution en Canada, M. Pierre Roberge, de Québec, en religion Frère Berchmans Marie.

Monseigneur de Montréal, qui devait présider cette cérémonie, se trouvant absent de la ville, s'est fait remplacer par M. le Chanoine F. bre, Directeur et les amis de la société au nombre desquels se trouvaient plusieurs prêtres, s'étaient empressés de s'y rendre, pour être témoins de sa première alliance avec les enfants du Canada.

Avant de procéder à la cérémonie, Mr. le Chanoine Fabre s'adressant au jeune novice dans ce langage plein de facilité et d'onction qui lui est particulier, le félicita d'avoir écouté la voix qui l'avait appelé à la vie religieuse, et l'exhorta à demeurer fidèle à sa vocation, à ne pas jeter les yeux en arrière, lui rappelant l'exemple de la femme de Loth qui, après avoir quitté Sodome sur la voix de l'ange, se retourna pour regarder la ville coupable en fut punie sur le champ. Puis, se tournant vers les bien-aimés de l'institution naissante il termina en disant de se réjouir du premier succès de leur belle œuvre, et que la douce satisfaction qu'ils devaient éprouver en ce moment n'était que le prélude de la récompense que le ciel leur réservait pour leur noble charité.

Le novice s'approcha alors au pied de l'autel et répondant aux questions et aux prières de l'officiant, se dépouilla de ses vêtements laïques et revêtit l'habit de l'ordre des Frères de la Charité. La cérémonie se termina par la célébration d'une messe durant laquelle le novice Berchmans Marie reçut la sainte communion.

Nous croyons qu'on nous saura gré de donner, à cette occasion, une petite notice sur le Congrégation des Frères de la charité. Cette Congrégation a été fondée en Belgique l'an 1809 par Mr. le Chanoine P. Triest, le Vincent de Paul de la Belgique; ses membres portent le nom de de la Charité de St. Vincent de Paul. Le but de la Congrégation est de prendre soin des vieillards, des infirmes, des malades et des aliénés, d'élever et d'instruire les orphelins, les sourds-muets, les aveugles et les

enfants de toute condition, mais principalement les pauvres, en un mot, de pratiquer toutes les œuvres de charité.

A diverses reprises, Sa Grandeur Monseigneur de Montréal avait demandé, en Belgique, des Relegés pour diriger l'Hospice St. Antoine de cette ville; ce n'est qu'à son dernier voyage qu'il réussit à obtenir des Supérieurs Généraux les six frères qui composent maintenant la communauté naissante de Montréal. Les frères de cette ordre sont à peine assez nombreux pour suffire aux besoins de la religion; si bien que trois mois après le départ de ceux qui ont été accordés à notre digne évêque, les places qu'ils avaient occupées en Belgique, étaient encore vacantes par suite du manque de sujet.

Les Frères de la Charité sont arrivés à Montréal le 22 février 1865 ont pris possession de l'Hospice St. Antoine le 1^{er} mars suivant. Un charitable citoyen de cette ville a déjà fait beaucoup pour le succès de leur œuvre: il a payé tous les frais du voyage des six frères leur a donné une maison avec un vaste jardin (la propriété ci-devant connue sans le nom de « Ste. Françoise Romaine ») plus, un très grand terrain entre la rue Ontario, terrain destiné à l'érection de l'Hospice; il leur a fait venir de Belgique quantité d'objets nécessaires pour l'Hospice; et c'est lui, et lui seul, pour ainsi dire, qui, depuis dix-huit mois, a pourvu, non-seulement pour les Frères, mais encore tous ceux qui habitent l'établissement, de tout ce dont ils ont en besoin. Nonobstant ces grandes dépenses, il est encore prêt à faire de grands sacrifices pour l'érection et la dotation de l'établissement.

Les Frères de la Charité ont dix-neuf ou vingt établissements plus ou moins considérables en Belgique, dans lesquels plus de sept mille personnes sont confiées à leurs soins. Tous ces établissements sont soutenus, soit par le gouvernement, soit par les provinces, soit par les villes, soit par des familles aisées.

Un de leurs orphelins de 270 orphelins est entièrement entretenue avec les intérêts des dons que des familles aisées ont fait à cet hospice. Les orphelins y demeurent jusqu'à l'âge de 21 ans et sont, en général, de parfaits ouvriers lorsqu'ils quittent l'établissement. Beaucoup de ces jeunes gens, quand ils sont d'âge à quitter l'Hospice y ont gagné pendant leur apprentissage (le quart de ce qu'il gagnent est pour eux); souvent ils viennent y déposer leurs épargnes; ce qui fait voir qu'ils sont bien en état de gagner leur vie en quittant l'établissement.

Le Directeur de l'établissement dont nous parlons ayant été prié, il n'y a pas longtemps, par ses supérieurs de faire un relevé statistique de tous les orphelins qui avaient quitté l'hospice pendant une période de dix années, c'est-à-dire de ceux qui avaient atteint l'âge de 26 à 38 ans, afin de connaître dans quel état ils étaient, les supérieurs de l'ordre et les intéressés de l'hospice ont pu se convaincre, à leur grande satisfaction, que pas un n'était tombé dans la pauvreté et beaucoup se trouvent à la tête d'établissements. Quand il n'y aurait que vingt orphelins qui sortiraient, chaque année, d'un semblable établissement, on peut facilement imaginer le bien qui en résulterait dans une ville comme la nôtre.

Espérons que les prières des bons Frères seront exaucées et que le zèle bienfaisant ou bientôt de nombreux coopérateurs pour mener à bonne fin l'œuvre qui a si généreusement entreprise. La position dans laquelle se trouve les Frères est très pénible; tous les jours ils ont à refuser des demandes d'admission, et bien souvent à des personnes qui ne veulent pas entendre raison; déjà plus de 300 orphelins et plus de 200 vieillards ont fait application pour être reçus à l'hospice aussitôt qu'il y aura place pour eux. Ils souffrent, d'un autre côté, bien davantage; c'est-à-dire avoir quitté leur patrie, et même en quelque sorte leur congrégation, il se trouvent hors de leur sphère, parce qu'ils ne peuvent pas atteindre le but de leur fondation, c'est-à-dire travailler au bonheur de leur prochain. Il leur serait bien plus agréable de servir quatre, cinq ou six cents autres malheureux que de n'avoir comme à présent que quatorze personnes, et cela faute de local et de moyens pécuniaires pour se développer.

Un pareil état de choses ne pourrait se prolonger longtemps sans faire perdre courage aux bons Frères et sans exposer notre ville à être privée des bénéfices de tout ce qui a été fait jusqu'ici pour leur donner carrière. Aussi, croyons-nous bien que les quelques observations que nous avons cru devoir faire à l'occasion de la vœu de leur premier novice auront l'effet d'intéresser le public à l'occasion de la consolidation et au succès de leur œuvre parmi nous.

Nous apprenons que MM. Blair, MacDougall et Cockburn ont été choisis pour former un comité spécial du Conseil Exécutif, pour fournir aux volontaires des armes à feu se chargeant par la culasse. On a fait l'essai de plusieurs armes, et le comité s'est déclaré en faveur d'une carabine se chargeant par la culasse, et non à répétition qui permet de tirer 12 coups à la minute.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 20 :

La députation chargée de remettre au Président, au nom de la convention de Philadelphie, une copie authentique des procès verbaux des séances de cette assemblée, s'est présentée à la Maison Blanche samedi à une heure. Introduite aussitôt dans le salon de l'Est, elle a été reçue par M. Johnson, accompagné du général Grant et des secrétaires McCulloch, Welles, Browning et Randall. L'hon. Reverdy Johnson, chef de la députation, en remettant entre les mains du Président les minutes de la convention, a prononcé quelques paroles patriotiques qui ont été applaudies par tous les assistants. La réponse du Président ne saurait être paralysée; c'est un modèle d'inspiration patriotique dont chaque phrase porte et qui sera lue avec un vif intérêt par tous ceux qui ont réellement et sincèrement à cœur le salut et la prospérité de l'Union américaine. On verra, après l'avoir lue, ce qu'il faut penser des accusations d'abus d'autorité, d'usurpation, d'ambition dictatorial, proférées contre M. Johnson et répandues à profusion par les feuilles radicales. On verra de quel "bonté de l'Avenue" venait le danger de cette concentration exclusive de pouvoirs, préface inévitable de la dictature.

Ce danger, longtemps réputé imaginaire ou tout au moins fort éloigné s'est dessiné et rapproché depuis un an, de telle sorte qu'il était impossible d'y fermer les yeux. Le discours de M. Johnson nous fait voir, s'il en était besoin, que ce n'est pas à la Maison Blanche, mais bien au Capitole que s'ouvrait la pente vers l'anarchie, vers la dictature. Les minorités parvenues au pouvoir par suite d'un enchaînement de circonstances anormales, se résignent difficilement à abdiquer leur rôle et elles ne reculent devant rien pour prolonger la durée de leur règne. Elles deviennent ainsi un docile et funeste instrument entre les mains des quelques ambitieux, des quelques utopistes qui savent s'emparer d'elles. C'est ce que nous voyons avec la minorité ultra-républicaine devenue un instant majoritaire, par suite de la sécession, et redevenue minorité avec le retour de la paix. Bien sait quelles transformations radicales elle aurait fait subir aux institutions politiques des Etats-Unis, si le Président s'était seulement contenté de la laisser faire en obéissant passivement à la discipline du parti qui l'avait élu. Quand, après les élections, on envisagera froidement le danger auquel le pays a échappé, on n'aura pas assez d'éloges et de remerciements à décerner au patriote désintéressé qui aura su diriger si habilement le vaisseau de l'Etat et le tirer sain et sauf du tourbillon radical.

Voici les termes dans lesquels s'est exprimé M. Johnson :

« Messieurs, La parole est insuffisante pour traduire les sentiments et les émotions que j'éprouve en cette circonstance. Peut-être rendrais-je mieux ce qui se passe en moi en gardant le silence et en vous laissant inférer ce que je devrais dire. En écoutant les paroles que votre éloquent et éminent chef vient de prononcer, les délibérations et les actes de la convention se présentent successivement à mon esprit. Je me reporte involontairement à cette scène, décrite par deux de ses membres distingués dans une dépêche qu'ils m'adressaient et représentant la Caroline du Sud et le Massachusetts entrant bras dessus bras dessous dans cette nombreuse assemblée prouvant ainsi que les deux extrêmes s'étaient réunis pour défendre, comme par le passé, l'intégrité de l'Union. Quand je suis informé par les dépêches que dans cette grande réunion d'hommes remarquables par leur intelligence et par leur sagesse, tous les yeux s'étaient mouillés de larmes en contemplant ce touchant spectacle, je ne puis maîtriser mon émotion et je dus interrompre le cours de ma lecture. (Applaudissements.) Je pense que, de nos émotions mutuelles, nous pouvons tirer la juste conclusion que nous obéissons à une bonne inspiration et que, si nous n'avons pas à nous tromper, le doigt de la Providence est dans cette affaire. (Vifs applaudissements.)

« La nation est en péril. Nous venons de traverser une grande, sanglante et importante épreuve; et cependant nous ne sommes pas délivrés des dangers et des difficultés qui nous menacent tout d'abord. Si nos braves soldats ont accompli noblement leur devoir sur les champs de bataille (se tournant vers le général Grant), s'ils se sont couverts d'une gloire impérissable, ils ont encore une tâche plus grande et des devoirs plus difficiles à remplir. Après avoir coopéré avec nous sur les champs de bataille, ils doivent nous donner leur appui pour établir un paix durable. (Applaudissements.) Le pouvoir exécutif du gouvernement s'est appliqué constamment à restaurer l'Union, à cicatriser les plaies de la guerre, à adoucir les blessures qui en avaient été la conséquence et, pour parler familièrement, à préparer, comme le ferait un sage et savant docteur, un emplâtre cicatrisant et adhésif à toutes les parties de la plaie. (Applaudissements.)

« Nous pensions, et nous pensons encore, que nous avions en partie atteint notre but; mais au moment où l'œuvre progressait, où la réconciliation semblait s'accomplir, où la réunion d'effort nous nous trouvâmes en présence d'un élément turbulent et menaçant qui cherchait à contrecarrer nos efforts

et à empêcher la restauration de la paix et de l'harmonie dans l'Union. Nous avons vu sur les confins du gouvernement une assemblée appelée, ou prétendant être, le Congrès des Etats-Unis, mais n'étant en réalité qu'un congrès d'une partie des Etats, affecter d'être pour l'Union quand chacune de ses démarches, chacune de ses actes, tendait à éterniser la disunion et à rendre le démembrement de l'Union inévitable. Au lieu d'encourager la réconciliation et le retour de l'harmonie, sa législation a été empreinte d'un caractère de vengeance, de représailles et de répression. Telles ont été la conduite et la politique de l'une des branches du gouvernement.

« L'humble citoyen qui vous parle en ce moment est le représentant de l'autre branche du gouvernement. Je ne ferai pas allusion aux circonstances dans lesquelles il a été appelé au poste qu'il occupe, je me bornerai à dire qu'il est ici en vertu de la constitution du pays et que, par suite il s'appuie sur la charte de nos libertés comme étant le grand rempart de la liberté civile et religieuse. (Applaudissements prolongés.) Ayant appris dans ma jeunesse à la regarder comme sacrée et ayant réglé sur elle ma conduite, durant toute ma carrière politique, je continuais à révéler cette constitution — la constitution des pères de notre patrie — à la prendre pour guide. (Acclamations enthousiastes.)

« Je sais qu'il a été dit que le pouvoir exécutif du gouvernement avait agi d'une façon tyrannique. Qu'il me soit permis de demander à l'honorable réunion de citoyens distingués qui m'honorent de signaler un seul acte de ma vie publique qui n'ait pas été dirigé contre la tyrannie et le despotisme. Ces accusations, je dois le dire, ont uniquement pour objet de tromper et d'égarer l'opinion publique, et de faire croire qu'il y a quelqu'un au pouvoir qui usurpe et foule aux pieds les droits du peuple et fausse les principes de la constitution. Ceux qui les émettent n'ont d'autre but que de couvrir leurs propres actes. (C'est vrai.) J'ai cru de mon devoir, pour la défense des principes de la constitution de mon pays, appeler l'attention sur ces faits...

« Messieurs, vous savez tous que, pour me servir des paroles de Jefferson, la tyrannie et le despotisme peuvent être pratiqués avec plus d'effet par plusieurs que par un seul. Nous avons vu, en effet, un congrès empiétant, pas à pas, sur les droits constitutionnels, violant jour par jour, mois par mois, les principes fondamentaux du gouvernement. Nous avons vu un congrès semblant oublier qu'il y a une constitution des Etats-Unis et une limite fixée à la sphère de son action législative. Nous avons vu enfin un congrès représentant une minorité du peuple, cherchant à exercer des pouvoirs qui, si on le lui avait permis, eussent conduit au despotisme et à la monarchie elle-même. (Applaudissements prolongés.) Telle est la vérité, et parce que d'autres aussi bien que moi-même, ont jugé à propos de faire appel au patriotisme et aux sentiments républicains du pays, on les a dénoncés dans les termes les plus vifs. Calomnie sur calomnie, vituperation sur vituperation, de la nature malfaisante, ont été annoncées sur leurs têtes et reproduites par la presse. Quel a été la cause de ces attaques? Je vais vous le dire: Nous avons osé défendre la constitution de nos pères. (Longs applaudissements.)

« Je considère l'œuvre de cette convention comme plus importante qu'aucun des travaux accomplis par aucune des conventions qui se sont réunies aux Etats-Unis. Je crois ne pas trop avancer en disant que la déclaration des principes qu'elle a adoptés est égale à la déclaration d'Indépendance elle-même et, ici même aujourd'hui, je la proclame la seconde proclamation d'Indépendance. (Applaudissements.)

« Permettez-moi à cette occasion de vous demander ce que j'ai à gagner de plus que l'avancement du bien public. Je suis aussi peu disposé que qui que ce soit à céder à des vues égoïstes, mais ici, en manière de conversation, tout en recevant officiellement la communication de la convention, je puis me permettre de demander de nouveau: Qu'ai-je à gagner, au point de vue de l'ambition humaine, de plus que ce que j'ai obtenue, si non une seule chose? Ma carrière est à peu près parcourue; j'ai été placé dans la haute situation où je suis à raison de la constitution du pays, et j'ai occupé, depuis la plus infime jusqu'à la plus élevée, presque toutes les fonctions auxquelles un homme puisse être appelé dans notre gouvernement. J'ai franchi tous les degrés, depuis la place d'admiral de village jusqu'à la présidence des Etats-Unis, et certainement, messieurs, c'en est assez pour satisfaire une ambition raisonnable.

« Si je voulais de l'autorité, ou que je voulusse me perpétuer au pouvoir, combien il m'aurait été facile de retenir et de m'approprier les moyens qui ont été placés entre mes mains par les mesures appelées le bill du bureau des franchises! (Rires et applaudissements.) Avec une armée placée à la disposition j'aurais pu rester à la tête de la nation, et, avec les cinquante ou soixante millions de crédit à ma disposition, avec la machine dont je maintiens et n'aurais devoué, avec mes satellites et mes subordonnés dans chaque ville et dans chaque village; et de plus avec le "bill des droits civils" comme auxiliaire etc., j'aurais pu me proclamer dictateur! (C'est vrai.) Trois cheers pour le Président! Mais, messieurs, j'ai mis tout mon orgueil et mon ambition à occuper cette position qui remet tous les pouvoirs entre les mains du peuple. (Applaudissements.) Et je répète que niles outrages ni s'railleries du Congrès, ni les calomnies d'une presse stipendiée ne me détourneront de mon but.

« Avant de nous séparer, Messieurs veuillez accepter mes sincères remerciements pour les manifestations de bienveillance et de respect que j'ai reçues de vous à cette occasion. Je répète que je continuerai toujours être guidé par le ferme et consciencieux sentiment du devoir, et, ce qui ne peut manquer de soutenir le courage, par la Constitution même, dont je ne me départirai jamais.

Après ce discours, le Président et le général Grant ont été chaleureusement applaudis, et tous deux se sont retirés en se tenant par le bras, au milieu des manifestations les plus enthousiastes.

La convention de Philadelphie a eu pour premier résultat de faire baisser et monter les valeurs du gouvernement: preuve infaillible des espérances renaissantes.

Affaire Lamirande.
L'enquête préliminaire devant W. H. Bréault, magistrat de police, s'est continuée, hier.

E. Morel, avocat de New-York, a été interrogé de la part de la défense et c'est le dernier témoin qu'elle a produit.

N. F. P. Pomerville a ensuite pris la parole au nom du gouvernement français. Il a commenté la preuve et a démontré que d'après le témoignage de l'agent de police français, Melin, qui n'a pas été contredit, et les aveux que l'accusé lui a faits, Lamirande doit être emprisonné en vue de l'extradition.

M. Drouin a combattu ses arguments et s'est étendu fort au long sur le mérite de la cause. A 7 heures du soir, le magistrat de police a rendu son jugement. Il a trouvé que la preuve produite par la poursuite, établissant la culpabilité de l'accusé qui, en conséquence, doit être emprisonné pour extradition.

La défense se propose d'en appeler à un juge de la Cour du Banc de la Reine.

M. le maréchal de MacMahon, gouverneur-général de l'Algérie est arrivé à Paris et, assurément, il se rendra immédiatement pour Vichy. Cette illustration militaire est consultée sur les changements d'armement et de tactique à adopter par suite de la dernière guerre d'Allemagne. L'expérience du vainqueur de Magenta ne pouvait manquer d'être mise à contribution dans une question si grave. On croit savoir que le maréchal sera retenu en France et remplacé en Algérie. C'est un signe des temps.

Le gouvernement portugais a fait publier la loi relative au désamortissement des biens appartenant aux couvents et corporations religieuses. Tous les biens de main-morte possédés par des établissements de piété ou de bienfaisance, nationaux ou étrangers, seront vendus aux enchères, et leurs propriétaires actuels recevront en échange des titres de rentes 3 p. c. A l'avenir, il est défendu à toute corporation d'acquérir, aucun biens territoriaux à titre onéreux, sous peine de confiscation au profit du trésor public. — *Minerve.*

Quatre sœurs du Sacré Cœur, Mesdames Charlebois, Dandurand, Sauvageau et Fox, sont passées ici jeudi par le convoi du Grand Tronc, pour Port au Port, où se rendent par vapeur à St-Jean Nouveau-Brunswick, lieu de leur destination.

La retraite annuelle des Curés du diocèse de Montréal est commencée hier soir, à 5 heures, au Grand Séminaire de cette ville. Elle est prêchée par le R. P. Bertrand, S. J. Ordre.

BENEDICTION DU MONUMENT DE SIR E. P. TACHÉ. — Dimanche dernier à St. Thomas de Montmagny, Sa Grandeur Monseigneur Taché a béni, après les vœux, un beau monument qui vient d'être élevé, dans le cimetière de la paroisse, sur la tombe de feu Sir E. P. Taché.

Le monument est en granit; il a la forme d'un cône, et est élevé d'un cône de piéds. Une plaque de marbre incrustée dans la pierre témoigne par les armes du défunt avec l'inscription suivante:

« A la mémoire de Sir Etienne Pascal Taché, chevalier, né à St. Thomas le 5 décembre 1795, décédé au même endroit le 30 juillet 1865. Monseigneur Taché officia à la grande messe, assisté du Révérend Edmond Lacombe, curé de la paroisse, et du Révérend Achille Valée, sous-diacre et du Révérend M. Tanguay comme assistant. Sa Grandeur a aussi chanté le salut, après avoir prononcé un magnifique sermon sur la fête de l'Assomption. — *Courrier du Canada.*

Quatre faillites ont eu lieu à Montréal par suite de crise financière, qui elle-même a été produite par la cessation de l'escompte, en vue des changements qui seront effectués par la banque d'émission du gouvernement.

L'esprit entreprenant du Herald de New-York étonne le peuple anglais: ce journal s'est fait télégraphier en entier le discours du roi de Prusse, au prix de mille livres sterling.

Toutes les marchandises, dit les *Différencier*, entrant dans les ports américains sur des vaisseaux anglais ou canadiens seront confisqués. Cette mesure de rigueur a été adoptée pour prévenir la contrebande, paraît-il, mais elle va admettre considérablement les intérêts de la navigation canadienne.

Pourquoi ne vous mariez-vous pas? demandait-on à un homme qui s'éloignait de la trentaine.

Le mariage, répondit-il est une chose si sérieuse, que ce n'est pas trop de toute la vie pour y bien réfléchir.

Décès.

En cette ville, le 21 du courant, Marie-Alida Albina enfant de M. Charles Ledoux, à l'âge de 4 mois et 13 jours.

A St. Denis, le 21 courant, à l'âge de 39 ans, Jean-Baptiste Gauthier, dans le sein de cette Église qui a consolé ses derniers jours après avoir demandé et reçu avec une foi édifiante, tous les secours religieux.

CHAMBRE DES

Arts et Manufactures DU BAS-CANADA.

Cette Chambre ayant été créée par l'Hon. Ministre de l'Agriculture d'Aider aux Préparatifs de la Partie Canadienne dans la prochaine EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS en 1867, le Comité est prêt à acheter les Échantillons d'Arts et Manufactures du Bas-Canada qui pourraient faire honneur à la Province et promouvoir les intérêts commerciaux du pays.

Ceux qui désirent envoyer des Spécimens à l'Exposition de Paris sont priés d'entrer en communication avec le sousigné, au Bureau de la Chambre le on avant SAMEDI, le 16 SEPTEMBRE.

DUNBAR BROWNE, Secrétaire. 23 août, 1866. 3 f.

A LA LIBRAIRIE DE M. A. KEROACK

On vient de recevoir quelques exemplaires de *Hiver si dramatique et si intéressant du Chevalier Raoul Strozzi*, splendide illustration. Prix \$1.

De plus le roman canadien *Charles Guérin*, par l'Hon. P. J. O. Chauveau, devenu très rare.

Antoinette de Mircourt.

Le langage des Fleurs.

Le Bandit Californien, illustré, roman historique plein d'actualité et d'intérêt.

Essais Poétiques de M. P. Lemay.

Les Mémoires de M. de Gaspar.

L'Histoire de la Colonie Française, par M. l'Abbé Fallon, ouvrage indispensable et magnifique sous tous les rapports, le 4^e volume est sous presse.

Le Code Civil, édition canadienne, avec référence. Cet ouvrage attendu avec tant d'impatience doit subir encore un nouveau délai, vu qu'on y ajoutera les changements survenus depuis l'impression faite par le gouvernement, il sera prêt vers le 15 ou le 20 sept.

Et un grand nombre d'autres ouvrages trop long à énumérer, ainsi que d'autres articles.

St. Hyacinthe 24 août 1866.

ACADEMIE GIROUARD.

L'entrée des Elèves à l'Académie Girouard de cette ville aura lieu MERCREDI le CINQ SEPTEMBRE prochain à 9 heures A. M.

Le prix est de \$2.00 pour les enfants dont les parents résident dans la Municipalité, et \$10.00 pour ceux dont les parents résident en dehors de la Municipalité de la ville.

Le paiement sera fait d'avance pour les enfants étrangers à la Municipalité.

Il y aura cette année une Classe pour les Branches Spéciales.

St. Hyacinthe, 21 août, 1866.

ACADEMIE PRINCE.

L'entrée des Elèves de l'Académie Prince aura lieu LUNDI le 3 SEPTEMBRE prochain à 9 heures A. M., et l'entrée des Elèves de la Présentation de Marie sous le contrôle des Commissaires d'Écoles aura lieu JEUDI le 6 SEPTEMBRE prochain à 9 heures A. M.

St. Hyacinthe, 21 août, 1866.

COUVEN DE LA PRÉSENTATION DE MARIE.

La rentrée des Elèves de cette Institution se fera JEUDI, 6 SEPTEMBRE prochain.

St. Hyacinthe, 24 août.

TERRE A VENDRE.

A LA MONTAGNE DE MASKA.

UNE belle terre de 67 arpents de terre, dans le Rang de St. Charles, dont près de 60 arpents en bon état de culture, et près de 8 arpents en BOIS FRANCO, ce qui forme une belle Sucrerie de 600 arbres. Avec une Maison, une Grange de 30 sur 40, Etables, Remises, etc., sur la terre il y a de l'eau en abondance pour un bon puits et une ressource qui ne tarit jamais.

Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser sur les lieux à

JOHN KANE.

14 juillet, 1866

ESSAI GENERAL

MACHINES AGRICOLES

Un essai général de MACHINES et INSTRUMENTS ARATOIRES, sous la direction de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, aura lieu à MONTRÉAL vers la fin des mois d'AOUT et de SEPTEMBRE.

On donnera avis dix jours avant l'époque fixée. Les entrées dans les différentes séries devront être faites avant le 15 de chaque mois.

On pourra se procurer toutes espèces d'informations en s'adressant au sousigné, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

GEO. LECLERC.

615, Rue Craig, Montréal.

26 juillet—1866

TERRE A VENDRE.

UNE TERRE située dans le Quatrième Rang de St. Rosalie, de trois arpents de front sur trente de profondeur, avec un bon MOULIN A SOIE et un MOULIN A FARINE tout neuf avec deux Moulages et un Bateau.

Le prix est de 21 mille francs, avec garanties. Pour les conditions, le tiers comptant, et pour le reste 300 piastres par année sans intérêt.

S'adresser à FRANÇOIS BELANGER

23 juillet 1866. St. Rosalie.

A VENDRE.

10. Un emplacement situé dans la ville de St. Hyacinthe près de la Gare du Chemin de fer, rue Lafontaine, avec une maison en briques à deux étages.

20. Une terre de 100 arpents, situé à un mille de la Station du chemin de fer de St. Hyacinthe sur la rive sud de la rivière Yamaska, dans un bon état de culture et avec d'excellentes bâtisses.

30. Une autre terre de 90 arpents, à l'entrée du chemin de St. Dominique, aussi bien bâtie avec ensemble une Terre à bois, de 60 arpents à une lieue de distance de cette dernière.

CONDITIONS FACILES.

S'adresser à St. Hyacinthe, à P. LAMOTHE.

9 juillet.

TERRE A VENDRE.

SITUÉE DANS LE Township de Stanbridge,

A une distance de moins de 2 milles du Village et 3 milles de Freleghsburg. Cette terre consiste en 200 Acres, de terre dont 100 acres sont en état de culture; le reste étant en bois de valeur.

Il y a aussi une bonne maison avec dépendances convenables sur cette terre qui est bien fournie d'eau.

Conditions faciles et possession immédiate. Pour plus amples informations s'adresser à

C. E. WORDEN, Dunham, C. E.

14 juillet, 1866.

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de F. D. Thaneuf, failli.

Les créanciers du failli sont par le présent autorisés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à mon syndicat sousigné et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

CHARLES HÉBERT, Syndic.

Montréal, 6 Août, 1866.

Acte concernant la Faillite 1864

PROVINCE DU CANADA, District de St. François.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de D. P. SQUIER & C^{ie}, Failli.

Les consignés ont déposé un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et le VINGT DEUXIÈME JOUR d'OCTOBRE prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification.

D. P. SQUIER & C^{ie}, Par RITCHIE & BORLASE, Leurs procureurs ad litem.

Sherbrooke, 20 juin 1866.

A VENDRE

LE LOT No. 26 du 5^e rang l'Acton, de 100 Acres de terre tout bois de toutes sortes de bons bois sans bâtisses.

S'adresser à ce Bureau ou à

JOSEPH DUBREUIL, STE. ROSALIE.

7 juillet 1866.

BUREAU DE L'AUDITION.

Ottawa, 15 Août 1866.

AFIN d'éviter tous les délais inutiles dans l'émission de Warrants, toutes les personnes qui auront des réclamations à faire contre le gouvernement, pour des services qui sont sous le contrôle spécial des Départements, sont requises de faire leur application directement à ces mêmes départements.

Les applications pour paiements se rattachant à l'administration de la justice devront être adressées au Député Inspecteur Général.

Toutes les autres applications doivent être adressées à l'Auditeur des Comptes Publics.

JOHN LANGTON, Auditeur.

6 f.

AVIS PUBLIC

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL, Ottawa, 10 août 1866.

Des DEMANDES seront reçues jusqu'au 10 du prochain mois, par ce Département, pour l'achat des

DEBENTURES PROVINCIALES

qui seront émises en DÉNOMINATIONS de \$100, \$200, \$500 et \$1000,

et porteront sept pour cent d'intérêt, payables par semestre et rachetables le 1^{er} Septembre 1868, à ce Bureau, au pair.

Les demandes devront mentionner le taux, et la dénomination respectives, requis par les Acheteurs.

Des Reçus de Dépôt seront donnés par le Receveur-Général, contreigné par le Ministre des Finances, et les Acheteurs les garderont en leur possession jusqu'à ce que les Débentures soient prêtes à être livrées et l'argent payé à toute Succursale de la Banque de Montréal, au crédit du Receveur-Général. L'intérêt sera accordé aux Acheteurs, de la date du Dépôt, si la demande est acceptée.

N. F. BELLEAU, Receveur-Général.

14 août.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

L'entrée des élèves au Collège de St. Hyacinthe aura lieu JEUDI, le SIX SEPTEMBRE. Les Pensionnaires doivent payer \$100 pour l'année scolaire, ceux qui prennent leur repas hors de la maison \$24, et les Extérieurs proprement dits \$16. Le paiement se fait d'avance, pour les Pensionnaires par quartier, pour les autres par semestre. Nul Elève qui aurait des arriérés ne serait admis avant de s'en acquitter.

St. Hyacinthe, 16 août 1866.

MERCIER & BAUDRY.

AVOCATS.

DANVILLE, C. E.

Suivront les Cours de Drummondville, Sherbrooke et Arthabaska.

Danville, 20 août 1866.

VENTE IMPORTANTE.

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de Messrs Préfontaine et Dyon, faillis.

LUNDI le 20 du présent MOIS d'AOUT, le Syndic Soussigné, vendra les LIVRES DE CRÉANCE des dits Faillis, à son Bureau, à Montréal, Rue St. Paul, No. 396.

La vente aura lieu à 3 h. P. M.

V. HUDON, SYNDIC.

14 juillet, 1866.

PORTRAITS

DE SA GRANDEUR MGR.

CHS. LAROCQUE

Evêque de St. Hyacinthe.

Coloriés ou non,

EN GRAND

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SIOOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
L'Ort voisin de La. Tché, 1er.
S'YRONI LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
AVOCATS.
Rue Lafontaine.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BAUGHAND.
AVOCATS.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BURGEOIS. P. BAUGHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
AVOCAT.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bira.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville.
St. Hyacinthe 2 Nov. 1861.

HONORE MEROIER,
AVOCAT.
Ancien Bureau de M. D'Allet, Coin des Rues
Girouard et Mondor.

HONORE MEROIER,
AVOCAT.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S.
Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blau-
chard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD,
AVOCAT.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO, 1er Juin, 1864.

P. S. LIPPE,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. H. R. Blau-
chard, coroner, et M. A. Kérouac, libraire.
St. Hyacinthe, 7 décembre 1865.

ACHILLE BASTIEN,
AVOCAT.
RÉSIDENTS: ST. CÉSIRE—COMTE DE ROUVILLE.
M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St.
Hyacinthe et de Marieville.
M. Bastien se chargera aussi de toute collection
ou on voudra bien lui confier.
St. Césaire, 1 mars 1866.

D. G. MORISON,
NOTAIRE.
Rue Desaulles, porte voisine de Félix Chagnon,
marchand de Grains. — ST. HYACINTHE.
12 décembre 1864.

L. F. A. VIOLETTE,
Coroner-joint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos.
No. 82, Rue St. Laurent, MONTREAL.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et
à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

HOTEL A ST. CESAIRE.
M. FRANÇOIS CHABOT, tient maintenant
l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GI-
GAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie;
des Liqueurs de premier choix; et des chambres bien
garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ROYAL VICTORIA HOTEL.
HUBERT PIGRE,
PROPRIÉTAIRE.
SOREL, C. E.
Sorel, 12 Mars, 1866.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais de Justice.
Montreal Mai 1865.

A Vendre ou à Louer.

M. Beaulieu offre en vente ou à louer le superbe
Hotel Franco Canadien si avantageusement situé
au centre de Waterloo, près du palais de Justice
près de l'Eglise Catholique, à proximité du che-
min de fer. Tous les meubles et, peuvent être
loués ou vendus avec l'Hôtel, si on le désire.

Pour les conditions qui seront avantagées
s'adresser sur les lieux au Propriétaire.
ISIDORE BEAULIEU.
Waterloo 9 juillet 1866—1 m—1 p.

OTEL MONTREAL
TENU PAR

JOACHIM MARSEREAU,
Près de la Station du Chemin de Fer du Grand-
Tronc, St. Hyacinthe.

M. MARSEREAU prend la liberté d'annoncer
à public voyageur qu'il trouvera à son HOTEL
tout le confort désirable dans une bonne maison.

Bonne Table,
Bons Lits.

A ENVIRON DEUX MINUTES DE LA STATION.
On trouvera chez M. MARSEREAU une
grande Cour et de bonne écuries pour les Vo-
itures et les Chevaux.
St. Hyacinthe, 9 mai, 1866.

Grand Trunk Railway.

HOTEL TENU PAR
JOSEPH ROUSSEAU,
PRES DE LA STATION.
Maison ci-devant occupée par A. Monet, hôtelier.

RUE LAFRAMBOISE, — ST. HYACINTHE.

Cette magnifique maison qui a l'avantage d'être
l'une des plus belles places de St. Hyacinthe,
et à la commodité des voyageurs, vient d'être
ouverte au public.
Elle contient 60 appartements bien garnis.
La table sera toujours abondamment fournie et
le service fait avec la plus scrupuleuse régularité
comme avec la plus grande politesse.
mai 1866.

A VENDRE.

DEUX TERRES en pleine culture, appartenant
au coussigné, situées aux SOIXANTES DE LA
PRESENTATION, près de la Station du chemin
de Fer du Grand Tronc, l'une de 2 arpents sur 30
et l'autre sise au même lieu, d'un arpent et demi
de front sur 30 de profondeur, toutes deux en
magnifique état de culture. Sur cette dernière
est érigée maison en bois, granges, hangars,
remises, avec pannes à l'eau, &c. &c. Ces bâti-
ments situés à 30 pieds de la Station des Soixantes.
CONDITION LIBÉRALES.
S'adresser à M. JOSEPH ROUSSEAU.
St. Hyacinthe, 8 Mai, 1866.

HENRI BARBEAU

MARCHAND DE
VINS ET LIQUEURS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



Cognac, Gin, Jamaïque,
VINS SHERRY, PORT, D'ESPAGNE ET
POUR LA MESSE.

Epiceries de première qualité

M. BARBEAU recommande ses
Vins et Cognacs

au public, surtout à l'approche d'une épidémie
comme le CHOLERA.

N. B.—M. BARBEAU est aussi Agent d'Assu-
rance contre le FEU et la VIE, assurance anglaise

"LA REINE,"

recommandée par MM. Molson, John Young,
H. Thomas, Thos. Kay, David Torrance, et l'hon.
James Ferrier, M. C. L., de Montréal.

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

PLUS DE PEUR DES FEUENS!!!

NOUVEAU MAGASIN.

NOUVELLES MARCHANDISES.

L'excitation fébrile étant évanouie, et M. H.
J. DOHERTY ayant vendu la plus grande partie
de son VIEIL ASSORTIMENT, à cause de la
RÉDUCTION DES PRIX qu'il a fait pendant le
trouble, a été obligé de renouveler son Magasin,
et d'y faire des améliorations considérables pour
recevoir son immense assortiment de NOU-
VELLES MARCHANDISES DE PRINTEMPS
ET D'ÉTÉ.

M. H. J. DOHERTY prend la liberté de dire
que le système d'ARGENT COMPTANT sera
strictement mis en vigueur, et que les personnes
qui achèteront à son Magasin y trouveront un
grand profit.

Le proverbe: Acheter pour de l'argent comptant,
c'est mettre de l'argent dans sa poche; c'est abso-
lument raisonnable.

AUX MARCHANDS DE CAMPAGNES,
Il accordera un discount libéral sur ses prix.
N'oubliez pas l'enseigne de la

CRINOLINE.

H. J. DOHERTY,
Place de Marché.

St. Hyacinthe, 9 mai, 1866.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: AGENCE POUR LE CANADA:

Rue Old Broad et 16 Pall Mall, 64 et 65 Rue St. François-Xavier.

LONDRE. MONTREAL.

CAPITA. OUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libé-
ral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de
\$13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière,
est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de
Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, Rue St. François-Xavier.

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux
aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, \$500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

E. SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est
prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son
Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour
la présente année, le 31 Janvier courant.

Les personnes qui se proposent de s'assu-
rer sont invitées à s'adresser à leur applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer
avantages de bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entrèrent après cette date.

B. St. J. Agent.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.

CHARLES NELSON,
PRES DU MOULIN.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on
vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentes de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a d'ordinairement dans un
établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

CHARLES NELSON.

P. E. LECHE, FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet. 1865

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: AGENCE POUR LE CANADA:

Rue Old Broad et 16 Pall Mall, 64 et 65 Rue St. François-Xavier.

LONDRE. MONTREAL.

CAPITA. OUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libé-
ral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de
\$13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière,
est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de
Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, Rue St. François-Xavier.

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux
aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, \$500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

E. SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est
prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son
Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour
la présente année, le 31 Janvier courant.

Les personnes qui se proposent de s'assu-
rer sont invitées à s'adresser à leur applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer
avantages de bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entrèrent après cette date.

B. St. J. Agent.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

12 Décembre 1865.

FONDERIE

ST. CÉSIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire
et des environs qu'ils tiennent dans ce village
une FONDERIE où l'on peut trouver tous les
articles de fonte en général, tels que:

Poeles doubles,
Chaudières,
Canards,
Boîtes de Roues,
Pentes de granges et

CHARRUES.

—Et de plus—

Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins à Scie et à Farine, &c. &c.

—AUSSI—

Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE

système perfectionné, et aussi tout ce qui est
nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polis-
sent. Le tout dépendant aux

Conditions les plus modérées
et les plus avantageuses
possibles

pour le public qui est spécialement invité à visi-
ter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX! CHEVAUX!!!

Fondéeur de la Compagnie

De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les

Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excel-
lentes et en même temps approuvées qu'en
se servant ils sauvent p. isieurs piastres en
mélant un peu de ces poudres au fourrage vous
verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain
avec un peu de ces poudres que d'en donner deux
minots sans poudres. En mélangeant 105 minots
de grains pour les animaux le cultivateur peut
sauver 25 minots en usant de ces poudres.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes
maladies des chevaux peuvent être évitées et
même guéries par ces poudres. Une poudre chasse
les vers. Une poudre guérit les moraines. Une
poudre met un cheval en condition. Une poudre
guérit le "Horn Distemper in Cattle".

Les poudres de Condition de Carleton, adminis-
trées suivant la direction, sont la meilleure chose
du monde pour donner la force à un cheval, pour
la ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été
exposé trop longtemps au froid, mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux
organes digestifs et purifient le sang des animaux,
égalisant ainsi la circulation du sang et donnent
le vigoureux à tout le système. Ceci est prouvé
par la meilleure apparence du poil; car il est un
fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur
et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARL-
TON sont un tonique et un Restaurateur parfait
après les attaques de toutes les maladies aiguës
celles qui l'influenza l'Étiouffement l'Inflammation
à gorge, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque
devrait se servir de cette Poudre de Condition;
elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on
peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraisent leurs troupeaux,
devraient se servir de cette Poudre de Condition.
Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et
ils engraisseront plus vite et bien plus aisément.
Rumarez cet avis.—Trouvez la signature de
J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Étiquette de chaque paquet.
C'est la seule manière de reconnaître les Poudres
de Condition de Carleton.

Ne prenez pas de Poudre de Condition sans
cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'an-
cien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge

Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptômes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des
rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur
une ou les deux joues; les yeux devenus mornes;
les prunelles élargies; un demi cercle bleu cou-
rant le long de la paupière inférieure; le nez con-
centré; la lèvre supérieure enflée; des maux de
tête fréquents, avec un bourdonnement dans
les oreilles, avec une sécrétion de salive inusitée
la langue enfoncée; la respiration très embarras-
sée; quelque fois une appétit vorace; avec une
Sensation désagréable dans l'estomac; à d'autres
ces Sensations sont entièrement disparues; des
douleurs passagères dans l'estomac, des soulev-
ments de cœur et des vomissements fréquents, les
entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois
constipées; les selles gluant, et souvent accom-
pagnées de sang (hémorroïdes); le ventre enflé
et dur; l'urine épaisse; la respiration générale-
ment difficile et accompagnée du bouquet; somnol-
ence et agité, avec gingivite de dents; bu-
meur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se mani-
festent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en
en donnant dans le temps vous sauvez votre pa-
tient de beaucoup de douleur.

Le vieur Dr. McKenzie déclara que sa volonté
était que ce remède fut à un bas prix afin que la
haute classe comme les autres puissent s'en pro-
curer facilement. A cause de cette volonté, nous
l'avons mis au prix suivant.